

COMMENT LIRE LES FICHES MESURES ?

N° de la Mesure ...	Intitulé de la mesure
Descriptif	Descriptif rapide de la mesure
Préconisations	Préconisations pour la mise en oeuvre de la mesure, afin de respecter au mieux les habitats et les espèces concernés par Natura 2000, tout en favorisant la concertation, le développement économique
Coût (HT)	Sont présentés : <ul style="list-style-type: none"> • le coût de la mesure à l'unité • le rappel du nombre d'unités concernées par la mesure (source : état des lieux réalisé en 2000) • <i>la fourchette de coût total sur 5 ans pour le site Natura</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Sont listés les différents maîtres d'ouvrages potentiels pour cette mesure, qu'ils existent ou qu'ils puissent être créés si besoin. La distinction est systématiquement faite entre maîtrises d'ouvrages individuelles et collectives
Financement	Sont présentés le taux de financement et les partenaires financiers en fonction de la nature de la maîtrise d'ouvrage (collective ou individuelle) <i>lexique</i> : CTE : Contrat territorial d'exploitation. L'agriculteur doit passer par un CTE type pour contractualiser son propre CTE. Le CTE type est un catalogue de mesures pré-choisies répondre à une problématique. En respectant les règles pré-établies, l'agriculteur choisit dans ce catalogue les mesures qui lui conviennent. Il existe deux formes de CTE types : les CTE territoriaux (sur le périmètre Natura 2000 : Avranchin et Mortainais) et les CTE "filiale" (productions légumières etc.) Pour les mesures pouvant être financées par des mesures CTE, il est indiqué le numéro de l'action CTE ainsi que sa déclinaison en mesures "m..." au sein des CTE types territoriaux de l'Avranchin et du Mortainais
Priorité	de Δ à $\Delta\Delta\Delta$ par ordre de priorité croissant
Secteurs prioritaires	Il s'agit des secteurs où la mise en œuvre de la mesure semble prioritaire eu égard à l'état des lieux.

ORIENTATION N° 1 – RESTAURER ET ENTRETENIR LES FONCTIONNALITES DU COURS D'EAU dans le cadre du programme pluriannuel pré- établi

OBJECTIF N° 1-1 – Gérer la végétation de la berge

Mesure 111	Restaurer et entretenir la végétation de la berge
Descriptif	<ol style="list-style-type: none"> plantation, abattage, élagage, recépage entretien de la végétation
Préconisations	<ol style="list-style-type: none"> tendre vers une ripisylve naturelle et diversifiée en âges, essences et strates tout en respectant le principe d'alternance d'éclaircissement et d'ombrage des habitats intégrer une approche paysagère et écologique passage tous les 3 à 5 ans <p>Favoriser l'entretien manuel et/ou mécanique en bordure de cours d'eau et éviter les appareils à fléaux</p> <p>Éviter l'utilisation de produits phytosanitaires sauf cas d'exception et avec les herbicides homologués pour usage en milieu aquatique (index phytosanitaire ACTA). Diffuser cet index</p> <p>Favoriser l'utilisation de paillage biodégradable lors de la restauration de la haie par plantation</p>
Coût (HT)	<ol style="list-style-type: none"> restauration: 2.29 € à 3.05 € / m de berge 3/5 du linéaire de berge à restaurer <i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 76 K€ à 102 K€</i> entretien : 0.91 € à 1.37 € / m de berge tous les 3 à 5 ans intégralité des berges à entretenir <i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 51 K€ à 76 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	<p>collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> existantes : AAPPMA du bassin de la Sienne, S.I d'aménagement et d'entretien de la Sienne à créer si besoin : syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours d'eau de l'Airou <p>individuelle</p>
Financement	<ol style="list-style-type: none"> Maîtrise d'ouvrage collective publique : 80 % TTC, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil général, Conseil régional, Union européenne, éventuellement FDPPMA, AAPPMA, CSP Maîtrise d'ouvrage individuelle : partenaires financiers: CTE (action 0604 MAE, Avranchin : m 25, Coutançais : m9.9) ou financement Conseil Général mesures 11/1 et 11/2 (50 % du coût) de la charte de l'environnement, passage obligatoire par l'intermédiaire des associations syndicales libres de boisement (ASL*), uniquement pour les plantations, travaux réalisés par une entreprise * : ASL de reboisement d'entre Mer et Bocage et du Coutançais. Maîtrise d'ouvrage collective publique: 70 % TTC, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil général Maîtrise d'ouvrage individuelle : partenaires financiers: CTE (action 0604 MAE)
Priorité	<p>△△△</p> <p>restauration : dès 2002-2003</p> <p>entretien : : un à deux passages sur les 6 ans</p>
Secteurs prioritaires	Voir le programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau

Mesure 112	Supprimer les embâcles perturbateurs, dans le respect des écosystèmes aquatiques
Descriptif	Supprimer les embâcles quand ils constituent une source de perturbation pour le milieu
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir manuellement quand c'est possible - avec un engin, élinguer et extraire en abîmant le moins possible les berges maintenir les souches en place dans la berge si possible (selon position par rapport au courant) pour éviter l'érosion de berges et préserver l'habitat
Coût (HT)	<p>Très variable selon la taille de l'embâcle, le matériel utilisé, le prestataire, la profondeur du cours d'eau, etc</p> <p>Coût de 45.73 € à 76.22 € HT</p> <p>76 embâcles perturbateurs</p> <p><i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 3 K€ à 6 K€</i></p>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	<p>collective :</p> <p style="padding-left: 40px;">existantes : EPCI, AAPPMA du Bassin de la Sienne</p> <p style="padding-left: 40px;">à créer si besoin : syndicat intercommunal d'aménagement du cours d'eau, association de riverains</p> <p>individuelle</p>
Financement	<p>Maîtrise d'ouvrage collective : 80 %, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil général, Conseil régional, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP</p> <p>Maîtrise d'ouvrage individuelle : partenaires financiers: CTE 0604 MAE , Avranchin : m 25, Coutançais : m 9.9</p>
Priorité	<p>△△△</p> <p>à partir de 2002</p>
Secteurs prioritaires	Voir le programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau

OBJECTIF N° 1-2 – Assurer l'intégrité physique de la rivière

Mesure 121	Protéger le cours d'eau et les berges du piétinement par le bétail
-------------------	---

Sur les secteurs pâturés où le piétinement par le bétail constitue une cause de dégradation de la qualité de l'eau et des berges, il s'agit de proposer des systèmes d'abreuvement, la mise en place de clôtures et éventuellement des dispositifs de franchissement qui limitent l'accès du bétail au cours d'eau.

Mesure 121/ 1	Favoriser la mise en place d'abreuvoirs aménagés
Descriptif	<p>En concertation avec l'exploitant agricole, étudier chaque point repéré comme problématique lors de l'état des lieux, et proposer une solution adaptée à chaque situation. Conseil auprès des agriculteurs concernant le lieu d'implantation et le type d'abreuvoirs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travaux de réalisation 2. Entretien de l'installation au printemps
Préconisations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer un système d'abreuvement qui ne perturbe pas le cours d'eau, préférer les pompes à nez, les abreuvoirs gravitaires (pour les secteurs à forte pente) ou les simples cuves en retrait du cours d'eau plutôt que les abreuvoirs classiques quand cela est possible <p style="margin-left: 40px;">Une concertation étroite avec le riverain est nécessaire (mission du garde-rivière)</p> 2. Entretien annuel
Coût (HT)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pompe à nez : 305 € ; nécessité de 1 pompe tous les 15 à 20 animaux <p style="margin-left: 40px;">Au cours d'eau : 610 € (creuser + géotextile + empierrement)</p> <p style="margin-left: 40px;">Gravitaire : 152 €</p> <p style="margin-left: 40px;">121 abreuvoirs à aménager</p> <p style="margin-left: 40px;">coût total sur 6 ans pour le site Natura: 32 K€ à 59 K€</p> 2. annuel
Maîtrise d'ouvrage potentielle	<p>1et 2</p> <p>Collective : EPCI, syndicat intercommunal d'aménagement du cours d'eau, association de riverains, Fédération de pêche ou AAPPMA</p> <p>Individuelle</p>

Financement	<p>1. Maîtrise d'ouvrage collective et publique: 80 % du coût des travaux dans le cadre des travaux globaux de restauration selon le programme de restauration et d'entretien du cours d'eau, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil Général, Conseil régional, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP</p> <p>Maîtrise d'ouvrage individuelle: partenaires financiers : CTE : rien Avranchin, Coutançais : action 5906 RDR</p> <p>Direction Régionale de l'Environnement quand pas de possibilité CTE, ou Mesures agri-environnementales (MAE) hors CTE</p> <p>2. Maîtrise d'ouvrage collective : 70 % du coût des travaux dans le cadre des travaux globaux de restauration selon le programme de restauration et d'entretien du cours d'eau, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil régional et éventuellement Conseil Général, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP (à vérifier)</p> <p>Maîtrise d'ouvrage individuelle: non financé</p>
Priorité	△ △ △
Secteurs prioritaires	Voir le programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau

Mesure 121/ 2	Éviter le passage des animaux dans la rivière par la mise en place de clôtures avec passages aménagés pour pêcheurs, quand cela est nécessaire
Descriptif	Diagnostic individuel pour projet des clôtures 1- Pose de clôtures sur les berges présentant un manque de barrière naturelle (végétale) en bordure de rivières 2- Entretien des clôtures
Préconisations	En concertation avec l'exploitant agricole, étudier chaque point repéré comme problématique lors de l'état des lieux, et proposer une solution adaptée à chaque situation. Préférer la clôture électrique qui facilite l'entretien des berges ultérieur, si c'est possible. Poser des clôtures barbelées quand il y a eu plantation Aménager quand cela est nécessaire des passages à pêcheurs
Coût (HT)	Barbelés : environ 5.34 € HT/ml Électrique : environ 2.29 € HT/ml + générateur Passage à pêcheurs (en bois) : de 30.49 € à 76.22 € HT selon les modèles 30% à 40 % des berges à clôturer; 28 passages à pêcheur <i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 51 K€ à 70 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	1 et 2 collective : <i>existante</i> : communautés de communes, AAPPMA <i>à créer si besoin</i> : syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours d'eau Individuelle
Financement TTC	1. Maîtrise d'ouvrage collective : 80 % du coût des travaux dans le cadre des travaux globaux de restauration selon le programme de restauration et d'entretien du cours d'eau, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil Général, Conseil régional, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP, Maîtrise d'ouvrage individuelle : CTE (action 0604 MAE : barbelés pour Avranchin; action 5906 RDR pour m6.1 du Coutançais non précisé barbelés ou électrique), passages à pêcheurs : AAPPMA ou FDPPMA 2. Maîtrise d'ouvrage collective : 70 % du coût des travaux dans le cadre des travaux globaux de restauration selon le programme de restauration et d'entretien du cours d'eau, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil régional et éventuellement Conseil Général, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP Maîtrise d'ouvrage individuelle: non financé
Priorité	△△ – en même temps que les abreuvoirs
Secteurs prioritaires	Voir le programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau

Mesure 121/3	Éviter le passage des animaux dans la rivière par la création de passerelles ou l'aménagement de passages à gué
Descriptif	Quand la prairie est située de part et d'autre du lit, ce qui entraîne le passage des animaux d'une même exploitation d'une parcelle à l'autre en traversant le lit, aménager le passage des animaux pour réduire au maximum son impact sur les habitats des espèces concernées par Natura 2000
Préconisations	<p>En concertation avec l'exploitant agricole, étudier chaque point repéré comme problématique lors de l'état des lieux, et proposer une solution adaptée à chaque situation.</p> <p>Effectuer les travaux d'après les préconisations du programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau</p> <p>Création de différents types de passerelles, selon la nature de leur utilisation (passage d'animaux, d'engins, de chevaux ...)</p> <p>Possibilité d'aménager des passages à gué non permanents</p> <p>Dans des cas bien particuliers et sous le contrôle et l'avis du comité de suivi, des buses bien calées, bien entretenues et enterrées pourront être posées</p>
Coût (HT)	<p>Passages à gué : de 915 € à 1524.5 € par passage à gué</p> <p>Passerelles : de 2286 € à 7622 € par ouvrage</p> <p>Buses : (à préciser)</p> <p>9 passages à aménager</p> <p><i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 14 K€ à 41 K€</i></p>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	<p>collective :</p> <p><i>existante</i> : communautés de communes, AAPPMA</p> <p><i>à créer si besoin</i> : syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours d'eau</p> <p>Individuelle</p>
Financement	<p>Collective : Maîtrise d'ouvrage collective publique : 80 % du coût des travaux dans le cadre des travaux globaux de restauration selon le programme de restauration et d'entretien du cours d'eau, partenaires financiers : Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil Général, Conseil régional, Union européenne, FDPPMA, AAPPMA, CSP</p> <p>Individuelle : 40 % partenaires financiers : Agence de l'eau – Direction Régionale de l'Environnement (investissement)</p>
Priorité	<p>△</p> <p>dès 2003-2004</p>

Mesure 122	Lutter contre les ragondins et les rats musqués
Descriptif	La lutte par piégeage en cage de première catégorie existe déjà sur le site. Elle peut être rémunérée en fonction du financement attribué par le Conseil Général et le nombre de captures. Les piégeurs doivent posséder un carnet de piégeage spécifique aux ragondins, fourni par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche et ils doivent se déclarer à la mairie du lieu de piégeage. Les dépouilles sont chaulées puis enterrées et les queues conservées pour le contrôle du nombre de captures. Les cages sont fournies gracieusement par la Fédération départementale des groupements de défense des cultures
	Une étude sera menée par la Direction Régionale de l'Environnement sur le gisement de ragondins et rats musqués sur le site. En fonction des résultats un budget complémentaire sera alloué par la Direction Régionale de l'Environnement au dispositif actuel de lutte contre ces deux espèces
Coût (HT)	
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi, Fédération de Chasse, Fédération départementale des groupements de défense des cultures
Financement	Conseil général de la Manche, Direction Régionale de l'Environnement

OBJECTIF N° 1 3 - Limiter le ruissellement

Mesure 131	Restaurer et Entretien des haies et talus (lit majeur)
Descriptif	<p>4 possibilités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plantation de haies, reconstitution d'une haie très dégradée sur talus 2. Réhabilitation de haies (moyennement dégradées) 3. Entretien mécanique des talus 4. Entretien de haies <p>Travaux à réaliser selon le cahier des charges des Contrats Territoriaux types de l'Avranchin : m 19, 21, 22 et du Mortainais : m 9.1, 9.5, 9.6</p>
Coût (HT)	variable selon le type de haie
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Agriculteurs ou propriétaires
Financement 1 souscription par côté	<ol style="list-style-type: none"> 1. CTE 05 01 A 2. CTE 06-01 A 3. CTE 06 02 A <p>ou Conseil Général : mesures 11/1 et 11/2 de la charte de l'environnement; obligation de passer par l'intermédiaire d'une ASL et de faire réaliser les travaux par une entreprise</p>
Priorité	△△

Mesure 132	Favoriser le transfert d'éligibilité des terres aux primes PAC
Descriptif	<p>A la demande de l'exploitant agricole,</p> <p>Transfert depuis parcelles primables situées en zone Natura 2000 vers des parcelles extérieures à cette zone, et non éligibles à ce jour</p> <p>Ce transfert nécessite l'accord des propriétaires, si les exploitants ne sont pas propriétaires</p>
Coût (HT)	Bornage pris en charge par l'état
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Financement	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Priorité	△△
Secteurs prioritaires	Peu de parcelles concernées

Mesure 133	Favoriser le positionnement des jachères en bordure des cours d'eau
Descriptif	A la demande de l'exploitant agricole, Favoriser le positionnement des jachères en bordure des cours d'eau, grâce à l'éligibilité des jachères aux primes PAC en bordure de cours d'eau sur l'intégralité de la parcelle, ou bien sur 10 m minimum de large (prendre en compte le facteur pente)
Coût (HT)	animation par l'opérateur de suivi mission de la DDAF
Maîtrise d'ouvrage potentielle	DDAF en collaboration avec l'opérateur de suivi
Financement	CTE 04 02 A, (pour les contrats territoriaux types de l'Avranchin : m 4, et du Coutançais : m 5.4)
Priorité	△ △
Secteurs prioritaires	Peu de parcelles concernées

Mesure 134	Mettre en place et maintenir les bandes enherbées en bordure de cours d'eau
Descriptif	Selon le cahier des charges de la mesure CTE n° 0401 A 01 soit pour le contrat type territorial de l'Avranchin m 3, et du Coutançais m 5.3
Coût (HT)	
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Agriculteur
Financement	CTE 04 01 A 01
Priorité	△ △
Secteurs prioritaires	Peu de parcelles concernées

Mesure 135	Favoriser le pâturage extensif des parcelles en bordure de cours d'eau
Descriptif	Selon cahier des charges CTE 20.01 A (favoriser le pâturage) soit pour le contrat type territorial de l'Avranchin m 18 et pour le Coutançais m 4.3 animation et conseil par l'opérateur de suivi en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Manche
Coût (HT)	
Maîtrise d'ouvrage potentielle	agriculteur
Financement	CTE 20.01 A (MAE)
Priorité	△ △

Mesure 136	Favoriser les échanges amiables des 2 côtés des berges pour éviter le passage des animaux dans le cours d'eau
Descriptif	A la demande de l'exploitant agricole, Nécessite l'accord des propriétaires, si les exploitants ne sont pas propriétaires
Coût (HT)	frais annexes (notaire et hypothèques) et document d'arpentage
Maîtrise d'ouvrage	propriétaires
Financement	80 % HT des frais d'arpentage Partenaire financier : Conseil général
Priorité	△ △
Secteurs prioritaires	Peu de parcelles concernées

ORIENTATION N° 2 – ASSURER LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

OBJECTIF N° 2-1 – Aménager les ouvrages hydrauliques pour la libre circulation du saumon atlantique

Mesure 211	Aménager les ouvrages hydrauliques repérés lors du diagnostic (cf. tableaux ouvrages)
Descriptif	Préconisations concernant les travaux à réaliser (cf. tableaux ouvrages) Concertation avec les propriétaires Amélioration des ouvrages existants (cf. tableaux ouvrages)
Coût (HT)	diagnostic : déjà réalisé (cf. tableaux ouvrages) Concertation : mission de l'opérateur de suivi travaux au cas par cas : <i>coût total sur 6 ans pour le site Natura: 3 K€ à 4.5 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	au cas par cas : propriétaire, FDPPMA, EPCI <i>à créer si besoin</i> : syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours d'eau
Financement	80 % par : Agence de l'eau, Conseil régional, Direction Régionale de l'Environnement, éventuellement : Conseil général, Union européenne, CSP, Fédération de pêche, AAPPMA
Priorité	selon les ouvrages : de \triangle à $\triangle\triangle\triangle$ dès 2002 obligation réglementaire (code rural article L432.6) avant avril 2002 pour tous les ouvrages de l'Airou constituant un frein à la montaison ou à la dévalaison.
Secteurs prioritaires	voir tableaux ouvrages

Mesure 212	Araser ou mettre au cours les ouvrages hydrauliques repérés lors du diagnostic (cf. tableaux ouvrages)
Préconisations	Réaliser une étude d'impact ou d'incidence des effets de l'opération En concertation étroite avec l'administration (droit de l'eau, loi sur l'eau ...) Une forte sensibilisation des propriétaires, des usagers et des riverains est indispensable
Coût (HT)	variable selon de nombreux facteurs (notamment volume d'eau, facilité d'accès ...) <i>coût total : 2 K€ à 3.35 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	<i>au cas par cas :</i> Propriétaire Syndicat intercommunal d'aménagement de cours d'eau Fédération de pêche
Financement	100 % par : Agence de l'eau, Conseil régional, Direction Régionale de l'Environnement, éventuellement : Conseil général, Union européenne, CSP, Fédération de pêche, AAPPMA
Priorité	selon les ouvrages : de Δ à $\Delta \Delta \Delta$
Secteurs prioritaires	voir tableaux ouvrages

Mesure 213	Surveiller l'état des ouvrages et les entretenir régulièrement
Descriptif	Dans le cadre de conventions avec les propriétaires Surveiller et entretenir les échelles à poissons Faire manœuvrer les vannes par les propriétaires ou les remplacer en leur absence
Coût (HT)	mission du garde rivière (voir financement de poste en mesure 512)
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Propriétaires, si mission du technicien de rivière : voir mesure 512 Opérateur suivi
Financement	Si mission du technicien de rivière : voir mesure 512
Priorité	$\Delta \Delta \Delta$
Secteurs prioritaires	Tous les ouvrages

OBJECTIF N° 2-2 – Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques en aval du site

Mesure 221	Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques en aval du site
Descriptif	Information auprès des propriétaires de ces ouvrages Demander à l'État de garantir la libre circulation montée et descente entre le périmètre et la mer. Au préalable, réaliser une expertise détaillée des conditions de dévalaison (surtout) et de remontée sur les microcentrales –déterminer le risque de mortalité des smolts dans les turbines
Coût (HT)	expertise : mission de l'opérateur de suivi en collaboration avec le CSP information : mission de l'opérateur de suivi en collaboration avec les services de l'état
Maîtrise d'ouvrage potentielle	opérateur de suivi
Financement	△△
Priorité	1 2002

ORIENTATION N° 3 – GERER LES ESPECES : STOCKS, QUALITES SANITAIRES ET GENETIQUES

OBJECTIF N° 3-1 – Éviter les problèmes sanitaires pour les espèces concernées par Natura 2000 en s'assurant de la qualité sanitaire des poissons déversés dans le Bassin de l'Airou

Mesure 311	Établir une charte qualité du déversement piscicole
	<p>Les plans de gestion privilégient la reproduction naturelle des poissons pour éviter les risques sanitaires et génétiques (par croisements) liés au déversement. Mais cela concerne la Truite qui n'est pas une espèce Natura 2000. Dans le cadre du DOCOB, il est proposé une charte de qualité déversement piscicole car il existe des parasites du saumon dans certains autres pays européens. Le bilan de la FDPPMA montre que si les plans de gestion sont mis en oeuvre, il serait possible de pêcher sur la Sée sans repeuplement. L'objectif de la charte est de développer de bonnes pratiques.</p> <p>Etapes à respecter : Concertation, Rédaction, Engagement des partenaires partenaires : 3 AAPPMA + pisciculture+FDPPMA</p> <p>Le contrôle de l'application de la charte sera effectué par le comité de suivi</p>
Préconisations	Programmer sur plusieurs années l'évolution des pratiques vers une qualité optimale de déversement
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Priorité	△△△ dès 2002
Secteur concerné	Le site Natura 2000

OBJECTIF N° 3-2 – Préserver la qualité génétique du saumon

Mesure 321	Ne pas repeupler en Saumon le Bassin de l'Airou
Descriptif	mention à intégrer à la charte qualité déversement
Coût (HT)	aucun
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	
Priorité	△ △ △ dès 2002
Secteur concerné	le site Natura

OBJECTIF N° 3-3 – Gérer l'espèce sur le site

Mesure 331	A l'ouverture (mars-avril) de la pêche à la truite, étudier son impact sur la prise de jeunes saumons
Descriptif	Enquête halieutique, si l'impact est réel, des solutions techniques seront proposées en concertation avec les AAPPMA, la FDPPMA (ex : augmenter la taille des hameçons). Il n'y aura pas d'interdiction de pêche à la truite.
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi en collaboration avec le CSP
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi en collaboration avec le CSP
Financement	
Priorité	△ 2004 - 2005

Mesure 332	Suivre l'évolution des captures de Saumon Atlantique adulte
Descriptif	Analyse de l'évolution des déclarations de captures
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi avec l'appui technique du Conseil Supérieur de la Pêche et de la Fédération de Pêche
Financement	Direction Régionale de l'Environnement
Priorité	△△△

Mesure 333	Suivre l'évolution des populations piscicoles dans leur ensemble
Descriptif	<p>1) pêches électriques 3 RHP annuels (existant)</p> <p>2) Indices d'abondance jeune saumon 30 stations annuelles (existant)</p> <p>3) pêches électriques spécifiques sur lamproie de planer et chabot (à financer) définir le protocole avant annuelles 2 points</p>
Coût (HT)	<p>1) et 2) déjà existants et financés</p> <p>3) réalisée par un prestataire (CSP et/ ou Fédération de pêche)</p> <p>3) CSP et/ ou Fédération de pêche 3 408.98 € HT/site/an</p> <p><i>coût total sur 6 ans pour le site Natura : 27 K€ à 36 K€</i></p>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Analyse, synthèse résultat : opérateur de suivi avec le concours de la Fédération de Pêche et le Conseil Supérieur de la Pêche
Financement	<p>1) et 2) déjà existants et financés</p> <p>3) 100 % partenaires financiers : Conseil Régional + Direction Régionale de l'Environnement</p>
Priorité	△△

ORIENTATION N° 4 – MAINTENIR LA QUALITE DES EAUX

OBJECTIF N° 4-1 – Informer, conseiller les collectivités locales, les services de l'état et la population locale pour limiter les risques de pollutions diffuses

Mesure 411	Impulser le démarrage rapide des études de zonages, et favoriser le regroupement des communes pour la maîtrise d'ouvrage de celles-ci
Descriptif	Animation
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	
Priorité	△ △ dès 2002
Secteurs prioritaires	selon l'état d'avancement des zonages dans le secteur

Mesure 412	Demander un suivi renforcé de la gestion des bassins de rétention A.84
Descriptif	un auto-contrôle / Direction Départementale de l'Équipement un contrôle de police / Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Coût (HT)	mission des Direction Départementale de l'Équipement et Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Direction Départementale de l'Équipement Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Priorité	△ △ △ dès 2002

Mesure 413	Promouvoir les méthodes les plus respectueuses de l'environnement pour l'entretien des berges et des fossés
Descriptif	Animation auprès : des particuliers des agriculteurs des services de l'état et des collectivités
Préconisations	Informier et promouvoir les méthodes alternatives Diffuser la liste des herbicides homologués pour usage en milieu aquatique (index phytosanitaire ACTA)
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	
Priorité	△△△ dès 2002
Secteurs prioritaires	Tout le site Natura 2000

OBJECTIF N° 4 2 - Informer, conseiller et accompagner financièrement pour limiter les risques de pollution d'origine agricole

Mesure 421	Mobiliser des financements spécifiques pour le PMPOA des exploitations dans le périmètre Natura 2000
Descriptif	Supprimer les risques de pollution par des effluents d'élevage Permet d'obtenir des subventions pour la mise aux normes de bâtiments d'élevage
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	État
Financement	Fonds PMPOA pour travaux
Priorité	△△△

Mesure 422	Favoriser le raisonnement de la fertilisation, l'implantation de bandes enherbées sur les berges et l'entretien des parcelles riveraines à la rivière par le pâturage
Descriptif	Conseil auprès des agriculteurs riverains
Préconisations	Préconisations selon les cahiers des charges des contrats Territoriaux d'Exploitation : CTE 0903 Axx, CTE 0402 A MAE, CTE 2001 MAE
Coût (HT)	
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi en coordination avec Chambre d'Agriculture de la Manche
Financement	CTE 04 02 A MAE Avranchin : m 4, Coutançais : m 5.4 CTE 20 01 MAE : Avranchin : m 18, Coutançais : m 4.3 CTE 09 03 Axx : Avranchin : m 11, Coutançais : m 3.2
Priorité	△△△ dès 2002

Mesure 423	Conseiller et informer pour réduire les problèmes d'érosion dans le Bassin Versant
Descriptif	Conseil auprès des agriculteurs riverains
Coût (HT)	Mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi en coordination avec Chambre d'Agriculture de la Manche
Financement	Direction Régionale de l'Environnement
Priorité	△△△ dès 2002

OBJECTIF N° 4.3 - Informer et conseiller pour limiter les risques de pollution d'origine industrielle

Mesure 431	Accompagner la mise en conformité avec la réglementation de droit commun des entreprises siégeant à l'intérieur du périmètre Natura 2000 pour une gestion optimale de l'eau et des déchets
Descriptif	Il s'agit de mesures d'accompagnement des entreprises à la mise en conformité avec la réglementation. Il est proposé de : Réaliser le diagnostic environnemental de ces entreprises (thèmes, eaux usées, déchets, produits sensibles) D'apporter un conseil individualisé auprès des entreprises lors de la mise en place de l'équipement et de la recherche de financements d'apporter un conseil individualisé en management environnemental et/ou un appui au montage de dossiers de financement pour les audits environnementaux réalisés par des bureaux d'études spécialisés
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi et des chambres consulaires
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi en s'appuyant sur les Compagnies Consulaires (Chambre de Métiers de la Manche + Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud-Manche)
Priorité	△△△ diagnostic environnemental dès 2002

Mesure 432	Sensibiliser et informer les entreprises siégeant dans les communes concernées par le périmètre Natura 2000 pour une gestion optimale des problématiques Eau et Déchets
Descriptif	Information sur la réglementation en vigueur, et conseil sur les solutions techniques appropriées (Thèmes concernés : Eaux usées, produits sensibles et déchets)
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi et des chambres consulaires
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi en coordination avec les Compagnies Consulaires (Chambre de Métiers de la Manche + Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud-Manche)
Priorité	△ (déchets, notamment en raison de l'échéance 2002, déchets ultimes en centre d'enfouissement technique à partir du 7/02)

ORIENTATION N° 5 – PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000

OBJECTIF N° 5 1 - Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du DOCOB

Mesure 511	Concevoir le programme de restauration et d'entretien pluriannuel du cours d'eau sur les 5 années du contrat Natura 2000
Descriptif	Programmer les travaux à réaliser sur le lit mineur et sur les berges à partir des relevés d'habitats, donner les détails au tronçon en désignant les n° de parcelles concernées (intégrer gestion embâcles, mise en place d'abreuvoirs et de clôtures, gestion de la végétation)
Préconisations	<ul style="list-style-type: none">- Lors de la conception, prendre en compte les aspects paysagers, écologiques et économiques- Préciser les périodes de réalisation des travaux de gestion sur les berges, en conciliant le respect des saisons de fraie et le calendrier agricole- Recenser les espèces végétales présentes en bordure de cours d'eau, et préconiser leur utilisation- Prévoir le coût du temps agent nécessaire au conseil technique auprès des riverains- La conception du programme par l'opérateur de suivi peut être assistée par la CATER
Coût (HT)	Mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	Département, Conseil régional, Fédération de pêche et Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement
Priorité	△△△ 2002 : première étude à réaliser
Secteurs prioritaires	Il serait souhaitable de réaliser la programmation de l'ensemble du site en 2002.

Mesure 512	Faire intervenir un garde rivière à temps partiel pour préparer, coordonner et suivre la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau
Descriptif	en complément de l'encadrement général des opérations réalisé par l'opérateur de suivi, le garde rivière assurera l'animation et le conseil auprès des riverains, la formation des entreprises locales sur l'entretien de rivière, la coordination et le suivi des travaux.
Préconisations	1/3 temps éventuellement, le garde rivière pourrait travailler en complément hors du site Natura 2000 sur le reste du bassin de la Sienne
Coût (HT)	de 23 K€ à 27 K€ selon le profil pour un temps plein par an <i>coût total sur 6 ans pour le site Natura : 46 K€ à 55 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi EPCI, syndicat d'aménagement du cours d'eau
Financement	Département, Conseil Régional, Fédération de pêche et Agence de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement Taux de financement à préciser
Priorité	△△△ dès 2002

Mesure 513	Proposer des additifs aux contrats types territoriaux "Avranchin" et "Coutançais", afin d'insérer les mesures nécessaires à la mise en œuvre du DOCOB
Descriptif	Les contrats types territoriaux permettent d'adapter les mesures CTE aux problématiques du territoire concerné. Certaines mesures préconisées dans le Document D'objectifs Natura 2000 n'ont pas été retenues par les contrats types territoriaux. Le passage par les contrats types territoriaux simplifie la démarche pour l'agriculteur. Afin de faciliter la mise en œuvre du DOCOB pour les agriculteurs qui souhaitent passer par les CTE, l'opérateur de suivi proposera l'intégration aux CTE types territoriaux des mesures existantes dans le catalogue régional des CTE mais manquantes dans les CTE types territoriaux. Il s'agit des mesures concernant : les abreuvoirs (action CTE 5906 du RDR). A noter : les mesures CTE préconisent des clôtures en barbelés, et non des clôtures électriques qui permettraient un entretien plus aisé de la berge.
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Priorité	△△△, dès 2002

OBJECTIF N° 5 2 - Informer régulièrement le grand public et les usagers du site pour les faire adhérer au programme Natura 2000, et les encourager à en être acteurs

Mesure 521	Informier régulièrement le grand public et les usagers
Descriptif	Un plan de communication sera établi sur les 6 ans, il proposera par exemple : un journal de Natura 2000 : bilan annuel, des communiqués de presse, des réunions d'information thématiques, des visites, classes d'eau, fiches de préconisations techniques, une exposition itinérante, sentiers de découverte du site et des espèces...
Préconisations	L'information doit être régulière et ciblée à l'intention des usagers, des habitants (adultes et enfants), des acteurs économiques obligation de présentation des indicateurs de suivi, évolution et actions mises en œuvre information concernant les aides mobilisables (notamment pour la mise aux normes des entreprises)
Coût (HT)	<i>coût total sur 6 ans pour le site Natura : 32 K€ à 46 K€</i>
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	100 % partenaire financier : Direction Régionale de l'Environnement
Priorité	△△△ dès 2002

OBJECTIF N° 5 3 - Utiliser le "label" Natura 2000 pour la valorisation économique

Mesure 531	Favoriser l'émergence de filières territoriales de qualité
Préconisations	en collaboration avec les Compagnies Consulaires et les organismes locaux
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Priorité	△ dès 2003

OBJECTIF N° 5 4 - Travailler en réseau avec les démarches entreprises hors du périmètre Natura 2000

Mesure 541	Travailler en partenariat avec les démarches entreprises hors du périmètre Natura 2000
Descriptif	information régulière coordination des politiques et actions menées notamment avec le plan de prévention des risques
Coût (HT)	mission de l'opérateur de suivi
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Opérateur de suivi
Financement	
Priorité	△ △ △



